

LETTRE DE CONSULTATION

I. CONTEXTE

Expertise France est l'agence française de coopération technique internationale. Elle conçoit et met en œuvre des projets destinés à contribuer au développement équilibré des pays partenaires, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 et aux priorités de l'action extérieure de la France. La mission d'Expertise France est de répondre à la demande de pays partenaires qui veulent renforcer la qualité de leurs politiques publiques pour relever les défis environnementaux, sociaux, économiques ou sécuritaires auxquels ils sont confrontés. Pour cela, l'agence mène des projets dans les principaux domaines de l'action publique :

- Gouvernance démocratique, économique et financière.
- Paix, stabilité et sécurité.
- Développement durable, climat et agriculture.
- Santé et développement humain.

Le projet de jumelage « Appui au renforcement des capacités de l'Office National de la Météorologie » a débuté depuis le 1er mars 2020.

L'objectif spécifique du projet est : « **Renforcer les capacités institutionnelles, techniques, commerciales et managériales de l'ONM en vue de contribuer à l'amélioration de l'information météorologique et climatique, ainsi qu'au développement de son offre de services auprès des parties intéressées** »

Cet objectif est plus particulièrement décliné dans deux volets du projet :

- L'amélioration des performances commerciales (volet 2) ;
- L'amélioration des capacités institutionnelles (volet 3).

La méthodologie de mise en œuvre de ces deux volets est basée sur la contractualisation ou le conventionnement. Or, les constats faits depuis le lancement de ces activités concluent à la nécessité de clarifier leur périmètre et leurs conditions d'application lorsque les parties prenantes sont des entités publiques. Cette clarification ne peut être apportée par les experts des États membres.

En conséquence, il est nécessaire de faire appel à une expertise locale basée sur une connaissance approfondie du droit public algérien qui apportera les réponses nécessaires.

Cette consultation a pour objectif le choix d'un expert algérien pour la réalisation d'une **mission d'expertise portant sur les conditions et limites d'exercice de l'activité commerciale et de l'activité institutionnelle de l'ONM.**

II. OBJET ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CONTRAT

L'objet du contrat porte sur la **fourniture d'un rapport d'expertise** comprenant :

- les **réponses aux questions** posées dans le paragraphe « résultats attendus » du cahier des charges joint à la présente consultation ;
- des **propositions de scénarios d'évolution** du cadrage légal et réglementaire de l'ONM afin d'atteindre ses objectifs stratégiques cités plus haut, ainsi que les premières actions qui pourraient être mises en œuvre dans le cadre du projet de jumelage.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CONTRAT

Nature des prix	prix forfaitaire
[Durée d'exécution]	1 mois
Montant maximal de l'enveloppe financière	4 000 €HT
Lieu d'exécution du contrat	Alger
Devise paiement	DZD

III. CALENDRIER DE PASSATION

	DATE*	HEURE
Date limite de remise des offres	29/06/2021	12:00 heure locale
Notification des attributions	4/07/2021	
Signature du contrat	7/07/2021	
Entrée en vigueur du contrat	11/07/2021	N/A

*Date prévisionnelle.

IV. PROCÉDURE DE PASSATION

Le présent contrat est soumis au Code de la commande publique français (CCP) dans sa version en vigueur issue de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

La consultation est passée selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-7 du CCP.

V. DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est envoyé par voie électronique aux soumissionnaires et est constitué de :

- la présente lettre de consultation ;
- le cahier des charges ;
- la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion .

VI. PRÉSENTATION DES OFFRES

Les éléments de candidature, d'offre ainsi que toute correspondance et documents relatifs à la présente consultation doivent être rédigés en français.

A l'appui de leur offre, les candidats devront remettre un dossier constitué des documents suivants :

- La déclaration sur l'honneur
- un **numéro d'enregistrement** garantissant que l'expert est en conformité avec les obligations fiscales ;
- Une offre technique, comprenant :
 - le **Curriculum Vitae** de l'expert ;
 - **Références** à des prestations comparables ;
 - La **méthodologie** de l'expertise et la **volumétrie de travail** nécessaire en nombre de jours ;
 - Le **montant total** de l'expertise.

Les documents demandés ci-dessus sont obligatoires. Leur absence entraîne la non-conformité de l'offre présentée et, de fait, son rejet.

La période de validité des offres remises est fixée à 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

VII. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Expertise France procédera dans un premier temps à la vérification de l'admissibilité des candidatures et de leur capacité à assurer la prestation.

Expertise France pourra si elle le juge nécessaire, ouvrir des négociations avec tout ou partie des soumissionnaires et conclura le contrat avec l'entité ayant présenté l'offre la mieux notée au regard de ces critères.

VIII. MODALITÉS D'EXÉCUTION

Lieu : Alger

Le travail pendant les week-ends et les jours fériés légaux dans le Pays ne sera pas pris en considération, sauf accord préalable écrit du Client.

L'Expert supportera directement la charge de tous les impôts, droits et taxes de quelque nature que ce soit, qui pourraient leur être réclamés au titre du contrat dans le pays de leur résidence fiscale.

- Lancement de la prestation : une réunion de lancement par vidéoconférence entre l'équipe de projet et l'expert retenu se tiendra en début de mission. Elle permettra d'apporter des informations complémentaires nécessaires à la bonne exécution de la mission. Le planning prévisionnel et les dates des réunions intermédiaires seront fixés.
- Étapes intermédiaires : l'expert rendra compte de l'avancement de son travail au cours de vidéoconférences intermédiaires. Il fera état d'éventuelles difficultés.

- Livraison du rapport : une réunion de clôture sera organisée par vidéoconférence entre l'expert et l'équipe de projet, au cours de laquelle les principaux résultats du rapport seront présentés.

Le rapport écrit sera fourni au format Word 2007-365. Si des réserves sont mises sur le résultat du rapport, une nouvelle date de livraison sera fixée.

Une fois le rapport accepté, l'expert produira une facture correspondant au montant défini.

L'expert pourra participer aux vidéoconférences depuis les locaux de l'ONM à Dar El Beida.

IX. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les factures seront établies au nom d'Expertise France. Une facture sera établie à l'issue de **la réception du rapport final d'expertise**.

La facture sera certifiée pour service fait par le Conseiller résident de jumelage avant mise en paiement par Expertise France.

Le paiement des prestations sera effectué par virement depuis la France.

X. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Si un candidat souhaite avoir des renseignements complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier, il pourra envoyer ses questions à **jumelage.meteo.algerie@gmail.com** et **florian.bonnin@expertisefrance.fr** avant la date limite de remise des offres.

XI. VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr.

Les candidats peuvent obtenir des renseignements sur l'introduction des recours auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr.

DECLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AUX CRITERES D'EXCLUSION ET A L'ABSENCE DE CONFLIT D'INTERETS

(Complétez ou supprimez les parties grisées en italiques entre parenthèses)

[Choisissez une option pour les parties grisées entre crochets]

[Le][La] soussigné[e] (*nom du signataire du présent formulaire*) :

agissant en son nom propre (*dans le cas d'une personne physique*)

ou

agissant en qualité de représentant de la personne morale suivante : (*uniquement si l'opérateur économique est une personne morale*)

dénomination officielle complète :

forme juridique officielle :

adresse officielle complète :

n° d'immatriculation à la TVA :

➤ déclare [que la personne morale susmentionnée][qu'il][qu'elle] ne se trouve pas dans une situation mentionnée aux articles L. 2141-1 à L. 2141-6 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique et notamment dans une situation faisant [qu'il][qu'elle] :

- a) est en état ou fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- b) a fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement rendu par une autorité compétente d'un État membre ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
- c) a commis, en matière professionnelle, une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier, y compris par une décision de la Banque européenne d'investissement ou d'une organisation internationale ;
- d) n'a pas respecté ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou ses obligations relatives au paiement de ses impôts selon les dispositions légales du pays où [il][elle] est établi[e] ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter ;
- e) a fait l'objet d'un jugement ayant force de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment de capitaux ou toute autre activité illégale, lorsque ladite activité illégale porte atteinte aux intérêts financiers de l'Union ou de tout Etat membre ;
- f) fait l'objet d'une sanction administrative pour s'être rendu[e] coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par le pouvoir adjudicateur pour sa participation à une procédure d'octroi d'une subvention ou de passation d'un autre marché, ou n'a pas fourni ces

Ref : DAJ_M001_v04

renseignements, ou pour avoir été déclaré[e] en défaut grave d'exécution de ses obligations en vertu de marchés ou de subventions financés par le budget de l'Union ou de tout Etat membre.

➤ (Uniquement pour les personnes morales autres que les États membres et les autorités locales, autrement supprimer la mention) déclare que les personnes physiques ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle¹ sur l'entité légale susmentionnée ne se trouvent pas dans la situation visée aux points b) ou e) ci-dessus ;

➤ déclare [que la personne morale susmentionnée][qu'il][qu'elle] :

g) ne se trouve pas en situation de conflit d'intérêts par rapport au marché; un conflit d'intérêts peut notamment résulter d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou sentimentaux, ou de tout autre type de relations ou d'intérêts communs ;

h) fera connaître, sans délai, au pouvoir adjudicateur toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts ;

i) n'a pas consenti, recherché, cherché à obtenir ou accepté, et s'engage à ne pas consentir, rechercher, chercher à obtenir ou accepter, d'avantage, financier ou en nature, en faveur ou de la part d'une quelconque personne lorsque cet avantage constitue une pratique illégale ou relève de la corruption, directement ou indirectement, en ce qu'il revient à une gratification ou une récompense liée à l'attribution du marché ;

j) a fourni des renseignements exacts, sincères et complets au pouvoir adjudicateur dans le cadre de la présente procédure de passation de marché ;

➤ reconnaît [que la personne morale susmentionnée][qu'il][qu'elle] peut être frappé[e] de sanctions administratives et financières s'il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies.

En cas d'attribution du marché, les éléments suivants sont fournis sur demande et dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur :

Pour les cas mentionnés aux points a), b) et e), un extrait récent du casier judiciaire est requis ou, à défaut, un document équivalent récent, délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance, faisant apparaître que les exigences concernées sont satisfaites. Si le soumissionnaire est une personne morale et que le droit national du pays dans lequel il est établi ne prévoit pas la fourniture de tels justificatifs pour les personnes morales, ces documents sont demandés pour les personnes physiques, comme les chefs d'entreprise ou toute personne ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle du soumissionnaire.

Dans le cas visé au point d) ci-dessus, des attestations ou des courriers récents, émis par les autorités compétentes de l'État concerné, sont requis. Ces documents doivent apporter la preuve du paiement de tous les impôts, taxes et cotisations de sécurité sociale dont le soumissionnaire est redevable, y compris la TVA, l'impôt sur le revenu (personnes physiques uniquement), l'impôt sur les sociétés (personnes morales uniquement) et les charges sociales.

En ce qui concerne les situations décrites aux points a), b), d) et e), lorsqu'un document visé aux deux paragraphes ci-dessus n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, à défaut, une déclaration solennelle, faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.

¹ À savoir les chefs d'entreprise, les membres des organes de direction ou de surveillance et les personnes physiques détenant, à titre individuel, la majorité des parts.

Si le soumissionnaire est une personne morale, des renseignements concernant les personnes physiques ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur cette personne morale ne doivent être fournis qu'à la demande du pouvoir adjudicateur.

Nom Prénom	Fonction	Date : Signature
---------------	----------	---------------------